

Requalification de l'espace Marcel Lods à Sotteville-lès-Rouen

Atelier de concertation

26 mai 2025

La commune de Sotteville-lès-Rouen organise une démarche de concertation sur la requalification du parc urbain Marcel Lods. Cette concertation s'inscrit dans la continuité d'un premier cycle de participation citoyenne qui a eu lieu en 2018 et a abouti à la rédaction d'un *cahier des charges citoyen* définissant les vocations du parc, des principes et des propositions d'aménagement de celui-ci.

Des ateliers ont eu lieu d'octobre 2024 à janvier 2025, et ont permis d'alimenter l'élaboration d'un plan guide par le Collectif Arcade. Aujourd'hui, la concertation se poursuit autour de la première phase du projet sur les abords du groupe scolaire Franklin Raspail.

Dans ce cadre, un nouvel atelier s'est tenu le lundi 26 mai 2025 de 18h à 20h, dans l'école provisoire. Cet événement, qui a rassemblé environ 25 participants, a été l'occasion de présenter les avancées du projet et l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour un potager partagé, ainsi que de recueillir les avis et contributions des participants sur l'espace central du parc, les parvis, le mobilier et l'AMI.

L'événement s'est déroulé comme suit :

1. Introduction de l'atelier
2. Déambulation sur site et présentation de l'AMI, et des éléments du projet concernant les parvis Garibaldi et Raspail, et le jardin central.
3. Travail en salle et en sous-groupes sur l'espace central du parc, les parvis, le mobilier et l'AMI
4. Restitution du travail en sous-groupes
5. Conclusion

La réunion a été animée par le cabinet de conseil en concertation Res publica et le collectif Arcade.

Travail en sous-groupes thématiques

4 groupes d'environ 5 à 6 participants ont été constitués. Chacune des thématiques suivantes a été travaillée par un des groupes : l'AMI, les parvis, le jardin central, et le mobilier.

Les participants ont collectivement identifié, pour la thématique de leur groupe, les axes d'amélioration et les points forts des propositions.

Le jardin partagé et l'AMI

Les participants de ce groupe expriment des **avis divergents à propos de l'aménagement d'un jardin partagé**. Certains ne souhaitent pas que celui-ci soit réalisé, et citent d'autres jardins partagés de la ville, qui fonctionnent difficilement, comme des contre-exemples. La **nécessité de la mobilisation d'une structure** associative ou encore d'une entreprise pour **animer et entretenir le lieu** est soulignée.

- Plus spécifiquement, **l'écopâturage fait débat** au sein du groupe, certains exprimant des inquiétudes quant aux **potentielles nuisances sonores** induites par la présence d'animaux. En ce sens, il est proposé de privilégier les animaux de petite taille. De plus, **la présence d'arbres fruitiers fait débat**. Certains participants estiment que l'espace du jardin partagé est trop petit pour accueillir ce type d'arbres. De plus, certains craignent que les fruits pourrissent au sol et le tâchent, ou encore qu'ils provoquent des chutes en tombant dans les allées.

Élément de réponse : *Une analyse des sols est en cours afin de déterminer s'ils sont pollués. Cela aura des incidences sur les essences qui pourront être plantées.*

Le groupe identifie comme des **points positifs** du cahier des charges le fait de **rendre possible la mise en place de projets différents**, et de permettre **une dynamique de transmission des savoirs**.

Le jardin central

Le groupe souligne **trois principaux points d'attention** concernant l'ensemble du jardin central :

- **La potentielle insuffisance du système d'arrosage** prévu, en termes de régularité.

- **L'importance de la sécurisation et de la résistance de l'espace de brumisation**, qui doit être adapté pour les enfants.

Le groupe identifie plusieurs **points positifs et axes d'amélioration spécifiques concernant les 9 palettes végétales** envisagées dans le jardin central (voir supports en annexe).

1. **« Mixed-Border »** : Cette palette végétale permettant de bénéficier de la présence de fleurs et de végétaux colorés tout au long de l'année est appréciée. Néanmoins, le groupe souligne la nécessité de faciliter le travail des jardiniers municipaux pour que l'arrosage soit régulier.

***Élément de réponse** : Les entreprises plantant les essences en assurent l'entretien pendant 2 ans, le temps de leur croissance. Le maître d'ouvrage suivra les recommandations du service espace vert de la ville. Le choix des essences sera fait de façon à limiter au maximum l'arrosage.*

2. **« Terre de bruyère »** : L'aspect esthétique de la palette végétale est apprécié. Cependant, des inquiétudes sont exprimées quant à la capacité des végétaux à pousser avec un niveau d'ombre potentiellement insuffisant. Le groupe suggère également de limiter les équipements onéreux et fragiles, pour faciliter la durabilité et la pérennité de ceux-ci.
3. **« Jeux de feuillage »** : Les essences diversifiées et aux feuilles larges sont appréciées pour leur capacité à protéger la tranquillité des habitants de l'Anjou vis-à-vis de l'espace de jeu.
4. **« Tapissante d'ombre »** : L'ombre apportée par les arbres est appréciée, notamment l'ombre portée sur le bâtiment.
5. **« Flore locale et spontanée »** : La présence d'essences locales est appréciée, tout comme la proposition de plantes aromatiques qui permettront d'attirer les insectes.
6. **« Minéral et végétal »** : La proposition de végétalisation est appréciée, notamment au regard de son rôle vis-à-vis de la biodiversité.
7. **« Jardin de pluie »** : La palette végétale est jugée qualitative. La plantation d'une gunnera est suggérée
8. **« Arbustes »** : Il est proposé de privilégier les essences « rustiques », à la floraison échelonnée dans l'année, afin que l'espace soit en fleur continuellement.

Les parvis Garibaldi et Franklin Raspail

Les propositions de végétalisation et les espaces verts sur l'ensemble des parvis sont appréciés par le groupe. En complément, il propose de différencier les parvis entre eux, par exemple avec des aménagements tels que des totems, ou encore grâce à un code couleur.

Sur le parvis Garibaldi, le déplacement des places de stationnement, ainsi que le choix de matériaux clairs sont des points forts particulièrement mis en avant. Plusieurs axes d'amélioration sont également identifiés, tels que l'augmentation du nombre de places assises (voir partie suivante sur le mobilier).

Concernant les parvis Franklin-Raspail, l'aménagement de bancs avec des dossiers et de larges allées de circulation est apprécié par le groupe, tout comme l'installation de caméras de surveillance sur chaque entrée à proximité du parvis Raspail. Cependant, une plus grande diversité au niveau des couleurs est attendue, notamment pour les essences plantées et le mobilier (voir partie suivante).

Le mobilier

Concernant l'emplacement et la quantité du mobilier, le groupe souligne que le nombre de bancs envisagé entre les bâtiments Dauphiné et Anjou est relativement satisfaisant.

Plusieurs propositions complémentaires sont formulées, telles que :

- **L'installation de bancs en dehors des allées**, au milieu des fleurs par exemple. Les emplacements proposés sont représentés par des gommettes rouges sur la carte en annexe.
- **La mise en place d'un grand nombre d'arceaux vélos**, dans tous l'espace du projet et particulièrement à proximité des écoles.
- **L'aménagement de tables de pique-nique** adaptées à tous les âges et usages. Les emplacements envisagés, tels que sur la pelouse du jardin central par exemple, sont indiqués par des gommettes jaunes sur la carte en annexe.

A propos du style de mobilier, l'usage du bois, les tables, les assises sur les murettes et les chaises longues sont appréciés par le groupe. Cependant, un membre souligne que **le bois est un matériau qui vieillit mal** et qui nécessite beaucoup d'entretien.

Plusieurs axes d'amélioration sont identifiés par le groupe, tels que :

- **L'installation de distributeurs de sacs pour les déjections** canines.

- **La mise en place des chaises longues d'une place**, qui soient peu inclinées.
- **La prise en compte du style de mobilier et des couleurs primaires de Marcel Lods**
- **L'aménagement de « bancs conversationnels »**, tel que dans le parc du Champ des Bruyères par exemple.

Enfin, le groupe exprime des **inquiétudes quant aux rochers et gabions proposés aux entrées des parvis**, qui pourraient être perçus comme un espace de jeu par les enfants, et provoquer des accidents.

Élément de réponse : Ce type de mobilier n'est pas considéré comme un espace de jeu, la ville n'est pas responsable réglementairement en cas d'incident. Les gabions sont modulables, et ce mobilier à vocation à constituer des obstacles pour les voitures, au niveau des entrées du parvis.

Questions/réponses posées durant la visite du site

Sur le parvis Garibaldi

1. **Allez-vous conserver l'accès au garage, et prévoir une marge de sécurité par rapport au mur ?**

Réponse : Oui, l'accès au garage sera préservé et une distance de 1.80 à 2.1m par rapport au mur est prévue.

2. **Des places de stationnement de 15 minutes seront-elles maintenues sur le parvis pour les habitants ?**

Réponse : Cela n'est pas prévu actuellement, mais pourra être étudié afin de prévoir des dépose-minute pour les habitants. Monsieur le Maire précise que l'aménagement de places de stationnement minutes devant chaque entrée côté Garibaldi sera étudié. L'enjeu est d'empêcher les voitures de rentrer dans le parc, à l'exception des services de la ville et des secours qui pourront accéder à toutes les voies de circulation.

3. **Des places de stationnement dépose-minute seront-elles réservées pour les habitants du bâtiment Bourgogne ? Actuellement, les durées de stationnement ne sont pas respectées et les places sont utilisées par des personnes habitant pas le quartier. La population est vieillissante et doit pouvoir accéder facilement à des places de stationnement.**

Réponse : Des contrôles réguliers seront effectués.

4. **Des places de stationnement dépose-minute seront-elles réservées pour les habitants du bâtiment Anjou ?**

Réponse : Ce sujet sera travaillé lors de la phase 4 du projet.

5. Une attention particulière devra être portée aux essences allergènes, notamment concernant les arbres existants.

Réponse : Une étude a été réalisée afin d'identifier les arbres à abattre, un dossier réglementaire est en cours de constitution et sera déposé à l'autorité environnementale. A minima, les arbres abattus devront être remplacés par un nombre équivalent de nouveaux individus, aux essences diversifiées. Néanmoins, l'abattage d'arbres uniquement pour leur caractère allergène ne sera pas autorisé.

6. Les nouveaux arbres qui seront plantés seront-ils aussi hauts que ceux abattus ?

Réponse : l'objectif est de planter des arbres hauts, assez bien développés dès la plantation, et qui atteindront à terme des volumétries semblables aux arbres existants, voir moindre.

7. Il faudrait porter une attention particulière aux pavés non-imperméables pour les stationnements. Les pavés peuvent s'enfoncer, et les plantes ne résistent parfois pas au temps et aux changements de température. La délimitation entre les places de stationnement n'est pas claire, car il n'y a pas de marquage au sol.

Réponse : nous prenons en compte vos remarques pour les phases ultérieures. Les stationnements du parvis Garibaldi seront en Via Verde (ou équivalent), c'est-à-dire un béton avec des ouvertures permettant la mise en place de terre végétale (contenant de 2L par ouverture) permettant ainsi à la pelouse de se développer. Les bandes de roulements sont clairement identifiées.

Sur le parvis et les écoles Franklin Raspail

1. Qu'est-il prévu concernant « l'escargot » ?

Réponse : ce mobilier sera conservé en l'état comme un élément patrimonial du quartier.

2. Les revêtements des voies de circulation rendront-ils la circulation bruyante ?

Réponse : il s'agit d'enrobé beige ou de béton. Les revêtements ne seront pas plus bruyants que ceux présent actuellement sur les voies empruntées par les voitures.

3. Sera-t-il possible de circuler à vélo dans le quartier ?



Réponse : la circulation sera partagée entre les vélos et les piétons. Les futures voies seront aussi larges que les voies actuelles, soit entre 2 et 3m de large.

Sur le jardin central

1. Les bordures des anciens massifs seront-elles maintenues ?

Réponse : les bordures béton seront maintenues, et un jardin de pluie sera aménagé.

2. Comment seront organisés la gestion et l'entretien du jardin central ? Les espaces sont actuellement insuffisamment entretenus.

Réponse : c'est la commune qui entretiendra le parc, et précisera les besoins d'entretiens de façon optimisée. Le parc est actuellement vieillissant, ce qui rend son entretien difficile, néanmoins sa réhabilitation permettra de faciliter sa gestion. En certains endroits, la pelouse pourra être laissée libre et naturelle pour des raisons écologiques. L'entretien des plantations sera assuré par l'entreprise qui aura la charge de la création durant les 2 premières années.

3. Des cours d'eau (eau courante) sont-ils prévus ?

Réponse : un caniveau et des conduits de gestion de l'eau sont prévus. En revanche, il n'est pas prévu de fontainerie en dehors de la brumisation. Des bouches d'arrosage seront prévues en quelques points, en accord avec les services d'entretien de la ville.

4. Quand débiteront les travaux dans ce secteur ?

Réponse : les travaux du parc débiteront début 2026, et se termineront aux alentours du mois de septembre. Les plantations seront effectuées dans un second temps à l'automne 2026.

5. L'aire de jeu sera-t-elle supprimée ?

Réponse : l'aire de jeu sera déplacée, et livrée en phase 4. Elle laissera place à des brumisateurs. En attendant la livraison de la nouvelle aire de jeu, celle du bois de La Garenne pourra être investie par les habitants.

Sur le jardin partagé et l'AMI

1. Qu'est-ce qu'un appel à manifestation d'intérêt ?

Réponse : il s'agit d'un appel à destination d'associations, de groupes d'habitants ou d'entreprise, pour proposer un projet qui répond au cahier des charges défini.

2. Qu'entendez-vous par « jardin partagé » (jardins familiaux, jardins collectifs...), quels seront les aspects qui pourront être partagés ?

Réponse : il ne s'agira pas de jardin familial, mais plutôt d'un espace avec des jardinières, des carrés végétalisés mis à disposition. Néanmoins, cela dépendra des propositions de projet, il y a autant de fonctionnements possibles que de projets.

3. Un espace de repos avec des fleurs est-il prévu sur le parvis Garibaldi ?

Réponse : ce type d'espace est envisagé plutôt pour le jardin central, afin de laisser la place à un projet de jardin partagé à cet emplacement. Si aucun projet n'est proposé, les aménagements seront simples. Les espaces fleuris du jardin central seront entretenus par la ville.

4. Le jardin partagé du Champ des Bruyères, rue du Madrillet est tenu par une association et est sécurisé. Il est apprécié par certains participants. Certains soulignent le risque de vol de plantes et de vandalisme dans le jardin partagé prévu dans le projet.

5. Une participante donne l'exemple du jardin partagé Fantine rue Victor Hugo, derrière l'immeuble du Tarn. Il est soutenu par une association.

Réponse : il s'agit d'un exemple intéressant, qui propose des renseignements pour les habitants et des ateliers pour les enfants des écoles du quartier. Cependant, ce n'est pas exactement ce modèle de jardin qui est proposé dans le projet. La parcelle de ce jardin a été mise à disposition par la ville, et a été investie par un collectif d'habitants constitué en association. Pour le jardin partagé prévu dans le projet, les élus souhaitent qu'il y ait des interactions avec les habitants du quartier.

6. Un participant se réjouit de la vocation de transmission et de partage envisagée au jardin partagé.

Réponse : les possibilités sont nombreuses pour permettre cette transmission et ce partage (ateliers semis avec les écoles...)



7. La présence d'animaux dans le jardin partagé peut être facteur de nuisances sonores.

Réponse : les potentielles nuisances sonores feront partie des critères d'analyse des projets, notamment car le jardin se situera en pied d'immeuble.

8. A côté de la place Saint-Clément, un jardin simple a été aménagé avec des pavés blancs et des fleurs. Il est apprécié par certains participants.

9. Une participante propose d'aménager une serre pour les enfants.

La prochaine rencontre sera organisée en fin d'année pour présenter le déroulement de la 1ère phase de travaux.



RESPUBLICA



Annexes 1 – Palettes végétales

LE JARDIN CENTRAL

Banc historique

② Terre de bruyère
(persistant et florifère)

④

Végétation tapissante d'ombre

⑥ Massif minéral et végétal

⑦ Jardin de pluie

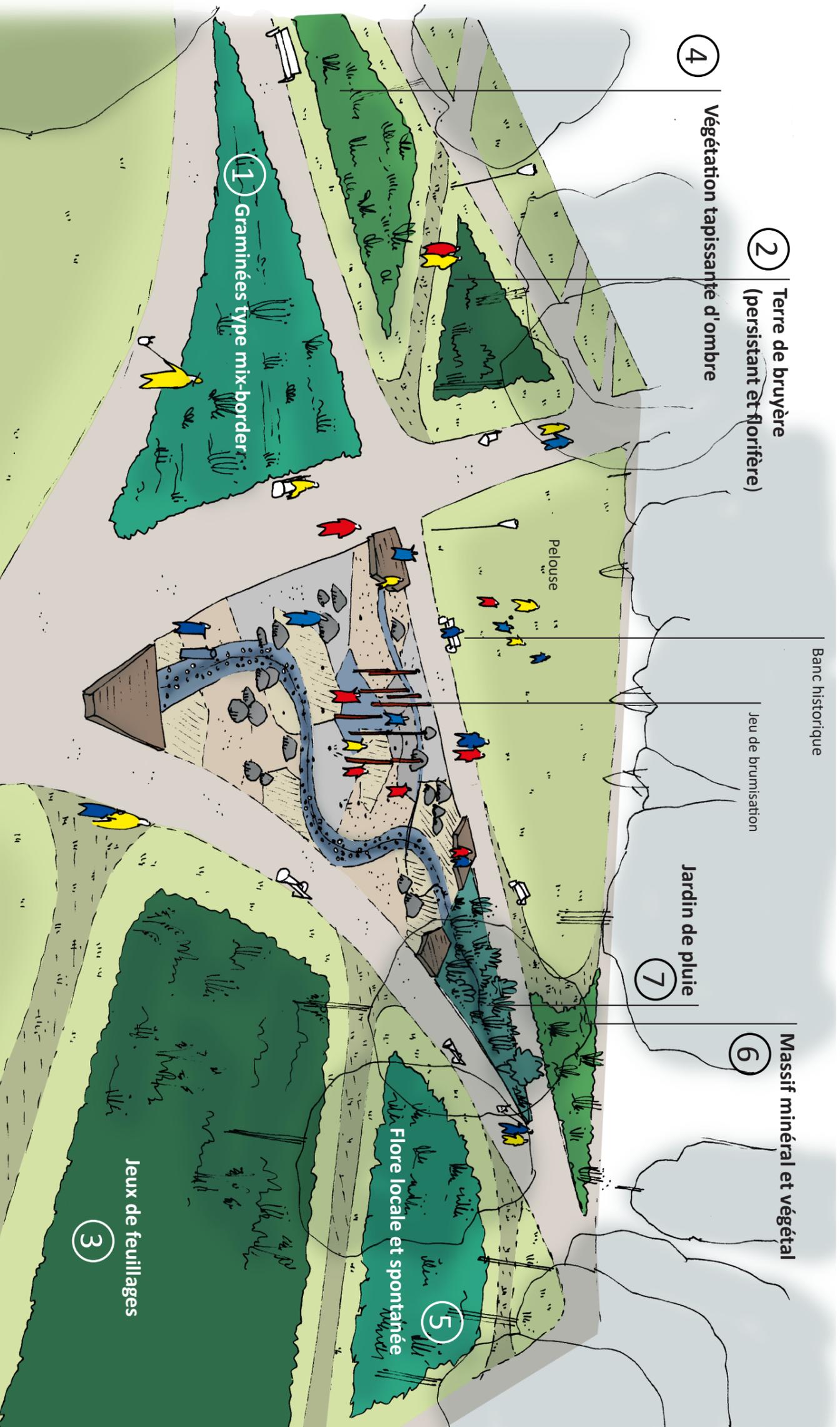
Jeu de brumisation

Pelouse

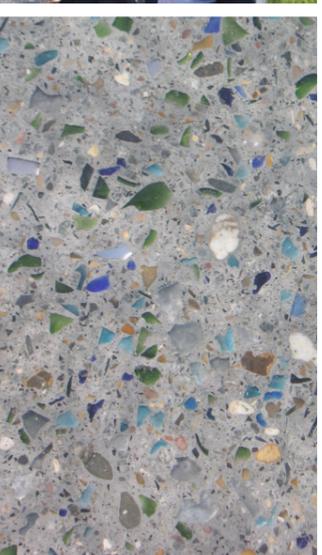
⑤ Flore locale et spontanée

① Graminées type mix-border

③ Jeux de feuillages



LA BRUMISATION



DES JARDINS THÉMATIQUES

Palettes végétales

1 MIXED-BORDER



- Quelque plantes à dominante de floraisons jaune et blanche pour animer toutes les saisons et former un mixed border :
- Achillea 'Moonshine'
 - Anemone japonica 'Honorine Jobert'
 - Aster macrophyllus 'Twilight'
 - Astilbe 'Deutschland'
 - Coreopsis verticillata 'Moonbeam'
 - Deschampsia cespitosa 'Goldtau'
 - Deutzia gracilis
 - Doronicum orientale
 - Euphorbia polychroma
 - Hebe pinguiifolia 'Pagei'
 - Helenium 'Moerheim Beauty'
 - Leucanthemum x superbum 'Becky'
 - Ligularia dentata 'Desdemona'
 - Lysimachia punctata
 - Molinia caerulea 'Karl Foerster'
 - Panicum virgatum 'Rehbraun'
 - Phlox paniculata 'David'
 - Rudbeckia fulgida 'Goldsturm'
 - Sesleria autumnalis
 - Skimmia japonica 'Rubella'
 - Spiraea thunbergii 'Ogon'

2 TERRE DE BRUYÈRE



- Quelque plantes de terre de bruyère, nécessitant un apport de terre et de l'ombre
- Acer palmatum 'Dissectum Garnet'
 - Acer palmatum 'Inaba Shidare'
 - Acer palmatum 'Seiryu'
 - Acer palmatum 'Viridis'
 - Azalea japonica
 - Azalea Luteum
 - Camellia japonica 'Dr. King'
 - Camellia japonica 'Nuccio's Gem'
 - Camellia sasangua 'Yuletide'
 - Daboecia cantabrica
 - Daphnée auréomarginata
 - Edgeworthia chrysantha
 - Erica carnea
 - Gaultheria procumbens
 - Hydrangea arborescens 'Incredibell'
 - Kalmia latifolia
 - Leucothoe fontanesiana
 - Osmanthus delavayi
 - Pieris japonica 'Little Heath'
 - Rhododendron 'Gumpo White'
 - Rhododendron yakushimanum
 - Sarcococca hookeriana

3 JEUX DE FEUILLAGES



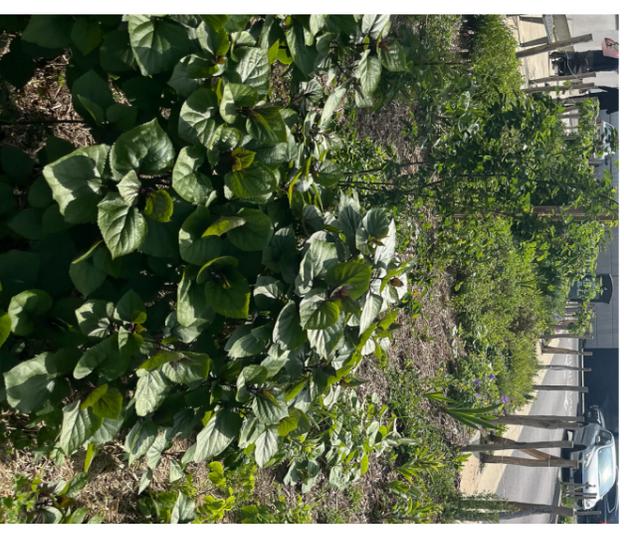
- Quelque plantes aux feuillages et écorces originaux :
- Acanthus mollis
 - Aralia elata
 - Arbutus x andrachnoides
 - Azara serrata
 - Cercidiphyllum japonicum 'Rotfruchs'
 - Cryptomeria japonica
 - Dryopteris erythrosora
 - Embotrium lanceolatum 'Coccineum'
 - Heptacodium miconoides
 - Hydrangée arborescens 'Annabelle'
 - Hydrangea paniculata great star 'Le Vastérial'
 - Hydrangea quercifolia 'Harmony'
 - Mahonia confusa 'Narhira'
 - Olearia traversii
 - Panicum virgatum 'Hot Rod'
 - Phormium tenax 'Variegatum'
 - Pittosporum tobira
 - Rhipidophyllum histrix
 - Sambucus nigra 'Black Lace'
 - Trachycarpus fortunei
 - Zenobia pulverulenta

4 TAPISSANTE D'OMBRE



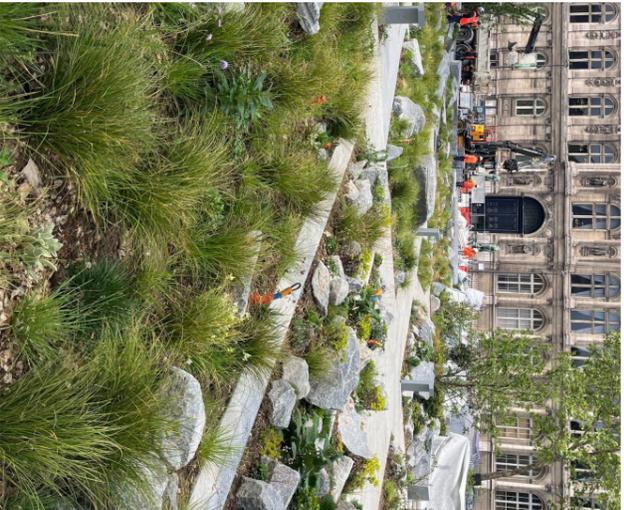
- Quelque plantes tapissante appréciant l'ombre :
- Aegopodium podagraria 'Variegatum'
 - Ajuga reptans 'Catlin's Giant'
 - Brunnera macrophylla
 - Epimedium x perralchicum
 - Galium odoratum
 - Geranium macrorrhizum
 - Helleborus foetidus
 - Lamium maculatum 'Beacon Silver'
 - Liriope muscari
 - Luzula sylvatica
 - Pachysandra terminalis
 - Pulmonaria officinalis
 - Tiarella cordifolia
 - Vinca minor
 - Waldsteinia ternata

5 FLORE LOCALE ET SPONTANÉE



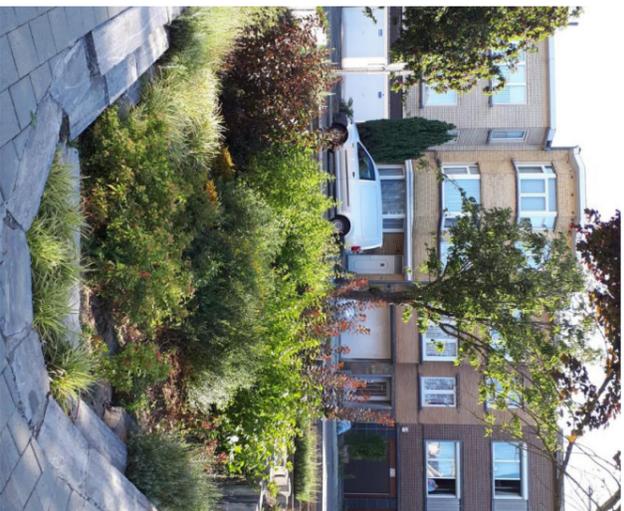
- Plantes spontanées courantes :
- Achillea millefolium
 - Alliaria petiolata
 - Anthriscus sylvestris
 - Bellis perennis
 - Campanula rotundifolia
 - Centaurea decipiens
 - Galanthus nivalis
 - Galium aparine
 - Geranium neglecta
 - Knautia jacea
 - Lamium album
 - Leucanthemum ircutianum
 - Mentha spicata
 - Narcissus Pseudonarcissus lobularis
 - Origanum vulgare
 - Plantago lanceolata
 - Prunella vulgaris
 - Savilia pratensis
 - Tanacetum vulgare
 - Trifolium pratense
 - Verbascum nigra
 - Verbascum nigrum
 - Viola hispida

6 MINÉRAL ET VÉGÉTAL



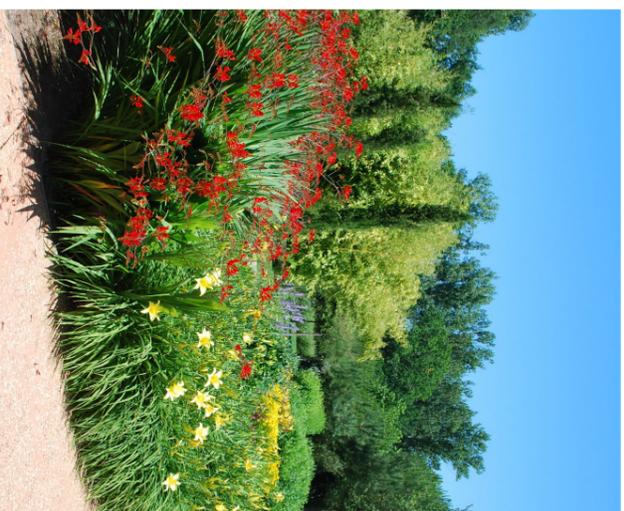
- Plantes poussant dans des espaces rocaillieux :
- *Agastache foeniculum*
 - *Allium oreophilum*
 - *Allium sphaerocephalon*
 - *Aubrieta deltoidea*
 - *Campanula portenschlagiana*
 - *Carex comans* 'Bronze Form'
 - *Carex testacea*
 - *Gentranthus ruber*
 - *Deschampsia flexuosa*
 - *Dianthus deltoides*
 - *Erigeron karvinskianus*
 - *Festuca glauca*
 - *Helianthemum nummularium*
 - *Iberis sempervirens*
 - *Koeleria glauca*
 - *Sedum acre*
 - *Sesleria caerulea*
 - *Stipa tenuissima*
 - *Thymus serpyllum*

7 JARDIN DE PLUIE



- Plantes poussant dans espaces au sol frais :
- *Carex muskingumensi*
 - *Chasmanthium latifolium*
 - *Clethra alnifolia*
 - *Cornus sericea*
 - *Eupatorium maculatum*
 - *Filipendula ulmaria*
 - *Hemerocallis* spp.
 - *Iris sibirica*
 - *Ligularia dentata*
 - *Molinia caerulea*
 - *Salix purpurea* 'Nana'
 - *Viburnum opulus*

8 ARBUSTES



- Arbustes endémiques (moyen)
- *Cornus mas*
 - *Cornus sanguinea*
 - *Euonymus europaeus*
 - *Ilex aquifolium*
 - *Lonicera xylosteum*
 - *Osmanthus x burkwoodi*
 - *Ribes rubrum*
 - *Ribes uva-crispa*
 - *Symphoricarpos albus*
 - *Viburnum lantana*
 - *Viburnum opulus*
- Arbustes horticoles (bas)
- *Abelia chinensis*
 - *Choisya ternata* 'Aztec Pearl'
 - *Deutzia gracilis*
 - *Hydrangea arborescens* 'Annabelle'
 - *Hydrangea quercifolia*
 - *Nandina domestica*
 - *Pittosporum tobira*
 - *Ribes odoratum*
 - *Viburnum carlesii*

9 ARBRES

- *Acer campestre*
- *Amelanchier lamarkii*
- *Carpinus betulus* 'Fastigiata'
- *Chitalpa tashkentensis* 'Summer Bells Minsum'
- *Celtis australis*
- *Davidia involucrata*
- *Liriodendron tulipifera* 'Purgatory'
- *Magnolia grandiflora* 'Alta'
- *Malus domestica* 'Belle de Boskoop'
- *Malus domestica* 'Golden Delicious'
- *Malus domestica* 'Reine des Reinettes'
- *Phellodendron amurense*
- *Prunus avium*
- *Quercus ilex*
- *Quercus robur* 'Fastigiata'
- *Tetradium danielii*
- *Tilia platyphyllos*



RESPUBLICA



Annexes 2 – Carte des emplacements du mobilier

Gascogne

Dauphiné

Anjou

Franklin

Raspail

Bourgogne

Légende

Revêtement	Végétal	Equipements
Emballé beige	Pelouse	● Escalier à déplacement
Béton hourlé	Prairie	● Escalier à conservoir
Béton détaché	Noue entaillée	● Escalier nouveau - Pédon
Béton poreux	Gammelet / mouture	● Escalier nouveau - Toim
Béton avec incrustations	Terre de brylles	● Poubelle fixe
Béton lavé	Futillage	● Poubelle amovible
Calèche en grille soignée	Trassants de ombre	● Cordeille d'écalle
Paves à joints entaillés (pavés)	Pave locale sportive	● Les bois
Vo. Verde	Matériau végétal	● Rocher
Sable stabilisé	Paillage	
Pavilage bois	Adaptif	
Graviers non conservés	Ados existant	
Graviers mélangés	Ados planés	
Piste de course en béton		
Bordure		
Bastings bois		
Lignes pavés		
Volige métallique		